

PROPOSITION DE QUESTIONS A POSER LORS DU MANDATEMENT D'UNE EXPERTISE.

- Décrire la pathologie présentée et les soins prescrits ;
- La pathologie examinée présente-t-elle un lien direct et certain avec l'évènement ?
- Existe-t-il un état antérieur de la pathologie ? (Le décrire et le chiffrer) ;
- La pathologie est-elle imputable au service ?;
- Les arrêts, soins, etc... sont-ils justifiés et à prendre en charge au titre de cet évènement ;
- Jusqu'à quelle date doit-on envisager des soins ?
- Jusqu'à quelle date doit-on envisager l'arrêt de travail ?
- Déterminer la date de guérison ou de consolidation avec ou non-retour à l'état antérieur.
- Déterminer s'il y a consolidation avec séquelles le taux d'IPP éventuel imputable au service.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Attention : ne pas oublier d'envoyer au médecin expert agréé les pièces médicales, la fiche de poste de l'agent et l'AF 4.